



## REGROUPEMENT DES AVIS D'IR ET DE PRÉLÈVEMENTS SOCIAUX.

Les avis d'impôt sur le revenu et de prélèvements sociaux (CSG) vont être fusionnés en un seul et même avis. Ce nouveau dispositif sera mis en place lors de la campagne des avis 2013.

Cette évolution permettra notamment d'offrir les mêmes modes – et modalités - de paiement pour les prélèvements sociaux que pour l'impôt sur le revenu (mensualisation, acomptes...).

Les contribuables imposés à l'impôt sur le revenu, également redevables de prélèvements sociaux, recevaient, fin août leur avis d'impôt sur le revenu puis en octobre leur avis de prélèvements sociaux.

À compter de la campagne des avis 2013, les prélèvements sociaux ne feront plus l'objet d'un avis spécifique mais figureront sur un même document regroupant l'impôt sur le revenu et les prélèvements sociaux comportant un numéro de facture unique.

*Cet avis sera référencé, pris en charge et adressé comme l'était l'avis d'IR. Il présentera le **total du montant à payer cumulant l'impôt sur le revenu et les prélèvements sociaux** ainsi que le détail et le calcul de ces deux impositions. Le titre de l'avis d'impôt comportera la mention « Impôt sur le revenu et prélèvements sociaux sur les revenus de 2012 ».*



Si l'avis ne comporte aucun calcul de prélèvements sociaux, le titre de l'avis d'impôt comportera la mention "Impôt sur les revenus de l'année 2012".

L'administration a édité une note qui doit permettre de répondre aux questions que ne manquera pas de soulever ce dispositif.

Malgré tout, une rapide lecture nous amène à en poser quelques autres :

✓ " Les contribuables mensualisés à l'IR seront d'office mensualisés pour les prélèvements sociaux ". Certains le demandaient, mais ceux qui ne le souhaitent pas n'auront pas d'autre choix que de résilier leur contrat de mensualisation.

✓ Certaines personnes souhaitent payer avec un autre compte que celui sur lequel est prélevé l'IR, ce qui entraîne déjà des frictions avec les services chargés du recouvrement pour ceux qui sont mensualisés et se voient d'office prélevés à l'échéance.

✓ Pourquoi mettre en œuvre cette mesure au moment du paiement du solde de l'IR ? Les contribuables concernés vont découvrir la mauvaise surprise en recevant leur avis d'IR 2013.

✓ " Une information a été diffusée lors du communiqué de presse du



ministre pour la campagne déclarative ". Qui a relevé cette information ?

✓ " Une communication spécifique devrait être mise en place avant l'envoi des avis qui démarre mi-août et les notices adressées à tous les usagers avec les avis détaillent cette nouveauté ". N'est-ce pas déjà trop tard (et pourquoi employer le conditionnel) ?

Les demandes de délais de paiement et d'explications sur cette nouvelle mesure risquent fort d'exploser à partir de septembre ce qui, encore une fois, ne sera pas sans conséquences sur les conditions de travail des agents.

## EXPÉRIMENTATION GESPRO



Vous le savez une expérimentation GESPRO est en cours en Loire-Atlantique. Face aux difficultés rencontrées par les praticiens, les élus en CHS ont demandé qu'une étude soit menée. Une première rencontre a eu lieu début juillet avec une ergonome du Ministère. Un accord de principe a été acté par tous les intervenants du département : direction (avec une réserve), organisations syndicales et médecine de prévention. Reste maintenant à trouver les financements (CHS-CT local et CHS-CT ministériel).

La décision finale sera prise par la directeur général.

L'idée est de mener une étude ergonomique pour parvenir à éliminer les dysfonctionnements en rapprochant les utilisateurs et les concepteurs. On ne peut que s'en réjouir pour ne pas connaître ce qui a été vécu par tant d'autres, avec Chorus, Hélios, et Cie....

Si cette étude voit le jour, deux SIE de Loire-Atlantique devraient être retenus. Plusieurs critères : la taille, l'équilibre entre agents expérimentés et "novices"...et surtout le **VOLONTARIAT** des agents !

On croise les doigts !

## DANS LA RUE LE 10 SEPTEMBRE

Jean-Claude Mailly, le secrétaire général de FO, a confirmé la date du 10 septembre pour une manifestation intersyndicale contre l'allongement de la durée de cotisation évoquée par le gouvernement pour sa réforme des retraites. FO est tombée d'accord avec la CGT, FSU et Solidaires pour dire "qu'il faut une action".



Jusqu'à présent, "la seule annonce faite par le président de la République, c'est de dire qu'il va falloir travailler plus longtemps parce qu'on vit plus longtemps: on n'est pas d'accord. A partir de là, y compris avant les annonces officielles du gouvernement (...) nous pensons utile de faire pression. Si la CFDT est contre l'allongement de la durée de cotisation, elle peut venir, mais il faut être contre".